

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 33 (1996)  
**Heft:** 1258

**Artikel:** Actualités fédérales : NLFA : le nouveau miroir aux alouettes  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025420>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NLFA: le nouveau miroir aux alouettes

*La Banque nationale suisse dispose d'importants fonds propres et son bilan recèle de fortes réserves latentes. Un comité genevois veut que cette fortune paie sans douleur les NLFA. Farfelu, mais mérite discussion, car la BNS mobilise parfois ses réserves pour soutenir coûteusement le dollar. Elle pourrait ne pas se limiter à ce seul rôle international.*

## CONSTITUTION FÉDÉRALE

art. 39 alinéa 3

La banque investie du monopole a pour tâche principale de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer, dans les limites de la législation fédérale, une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays.

L'initiative prévoit deux alinéa 4 et 4<sup>bis</sup>

Alinéa 4. La Banque établit un compte annuel dans lequel elle mentionne en annexe les réserves tacites résultant d'une sous-évaluation de ses actifs au bilan.

Alinéa 4<sup>bis</sup>. Les réserves tacites peuvent être activées pour le financement de travaux d'infrastructure lourde à caractère durable. Pour chaque projet, une loi détermine le montant global libérable.

(ag) Un billet de banque vaut matériellement son poids de papier et fiduciairement la valeur imprimée sur ce titre: 100, 500, ou 1000 francs. Pour inspirer confiance, il faut que les billets, en tout temps remboursables, sauf circonstances extraordinaires, soient couverts. La Constitution précise (art. 39) par de l'or et des avoirs à court terme. La Confédération détient le monopole des billets de banque et en a concédé l'exercice à une banque centrale par actions.

### Dormir sur un tas d'or

Déjà avant-guerre, la Suisse se distinguait par une couverture or exceptionnelle de sa monnaie fiduciaire. Mais ce gage a perdu une partie de son sens quand en 1971 le président Richard Nixon suspendit la convertibilité du dollar en or. A partir de 1973, les banques centrales peuvent vendre leur or, qu'elles échangeaient au prix de 35 dollars l'once, au prix du marché. Les monnaies flottent. Leur cours n'est influencé désormais que très partiellement par les réserves d'or, mais plutôt par les performances du pays (voir les critères de Maastricht): l'inflation, l'endettement public, la balance des paiements garantissent mieux le pouvoir d'achat d'une monnaie que la couverture or, très inégale selon les pays. C'est d'ailleurs la mission essentielle que la Constitution (voir marge) fixe à la Banque nationale; et chacun sait que la lutte contre l'inflation ou la surévaluation du franc suisse priment les préoccupations sur la couverture de la monnaie fiduciaire. Toujours est-il que la Banque nationale dort sur un tas d'or; 2509 tonnes sous-évaluées au bilan à 4500 francs le kilo.

### La planche à billets

Les initiants proposent une chose simple: revalorisons cet or jusqu'à 80% du cours du marché. Cela ferait apparaître un produit de 19 milliards: juste de quoi payer les NLFA. L'or qui dort y pourvoira.

En réalité cette opération comptable consiste à faire fonctionner la planche à billets. Dans leur documentation les initiants ne s'en cachent pas; billets en circulation en 1996: 28 milliards, billets à la fin des travaux: 46 milliards. Et, expliquent-ils, le taux de couverture-or demeurerait excellent, de 80 et 75%.

Deux objections majeures à ce tour de passe-passe. Les initiants sont en retard d'une guerre. Le problème n'est pas celui, ancien, de la couverture-or, c'est celui du pouvoir d'achat, national et international, de la monnaie. Lisant la Constitution, ils se trompent d'alinéa. Augmenter de 2/3 les billets en circulation ne serait pas sans effets économiques globaux, qui ne sont jamais anodins. L'inflation, par exemple, a un prix. Rien n'est plus redoutable que l'illusion que «personne ne paie».

Deuxièmement, même si les comptes favorables de la Banque nationale sont la résultante du solde positif de l'économie suisse, ils ne sauraient constituer un butin à disposition de la classe politique pour des infrastructures durables. Belle empoignade en perspective! Là aussi la séparation des pouvoirs et des caisses est une règle fondamentale de conduite: confondre la caisse publique et la caisse de la banque centrale nous enlèverait toute crédibilité.

### Et la politique internationale

Si l'on voulait faire apparaître quelques bénéfices supplémentaires, la Banque nationale peut revaloriser tel ou tel élément de son bilan qui gonflera le résultat distribué pour deux tiers aux Cantons et un tiers à la Confédération. Mais ce ne pourrait être qu'à doses prudentes.

En revanche la Banque nationale accepte, par intérêt bien compris, de participer à des actions de soutien lorsque la spéculation des marchés menace une monnaie. La défense du dollar lui a coûté des millions et peut-être des milliards.

DP a soutenu que ces interventions devraient profiter aussi aux pays pauvres, lors d'actions de désendettement. La Banque nationale a la compétence, dans le cadre d'une telle mission, de racheter (ou d'accepter) des créances qui ont perdu presque toute valeur et de les amortir. Cela ne lui coûterait qu'une fraction de ce que lui a coûté le soutien de monnaies dites fortes. L'image de la Suisse (refuge des capitaux en fuite) s'en trouverait redressée. Il n'y aurait pas d'effets sur les flux internes de l'économie.

Oui, nos puissantes réserves pourraient mieux servir la solidarité envers les peuples démunis. ■